



**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 4 février 2025 à 19h00.

Sont présents:

- Siège #1 - Justin Allard
- Siège #2 - Alexandre Talbot
- Siège #3 - Sylvain Plante
- Siège #4 - Sarah Pelletier
- Siège #5 - Nathalie Leblanc
- Siège #6 - Charles Martin

Est/sont absents:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Vous avez appris la triste nouvelle, le décès de M Alphonse Lampron, nos voeux de sympathies et pensé à la famille. Il a été maire de Ste-Séraphine de 1989 à 2009.

2025-02-010

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Charles Martin et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 7 janvier 2025
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 janvier 2025
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2025-002
 - 5.2 - Adoption du premier projet de règlement # 2025-002 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 5.3 - Dérogation mineure - DM25-01 Ferme Bilard Inc
 - 5.4 - Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de personnes et fonctionnaires responsables.
- 6 - VOIRIE
 - 6.1 - Demande de soumissions - Fauchage
 - 6.2 - Demande de soumission - Asphaltage 12e rang
 - 6.3 - Redevance en carrière et sablière
- 7 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

7.2 - Rapport des comités municipaux

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-02-011

3.1 - Séance ordinaire du 7 janvier 2025

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sylvain Plante et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 7 janvier 2025 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2025-02-012

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 janvier 2025

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 4 février 2025;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Justin Allard et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 5^e du mois de février 2025

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

5 - LÉGISLATION

2025-02-013

5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2025-002

Avis de motion au règlement # 2025-002 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Je, soussignée, Sarah Pelletier, conseillère, donne avis de motion que le règlement # 2025-002 ayant pour objet l'occupation et l'entretien des bâtiments sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a

mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Sarah Pelletier,
Conseillère

2025-02-014 5.2 - Adoption du premier projet de règlement # 2025-002 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 février 2024.

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été déposé à la séance du 4 février 2024.

Il est proposé par: Sarah Pelletier

Et appuyé par: Charles Martin

QUE le premier projet de règlement # 2025-002 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2025-02-015 5.3 - Dérogation mineure - DM25-01 Ferme Bilard Inc

DM25-01 : Demande de Yves Drolet Arpenteur-Géomètre, mandataire pour Ferme Bilard Inc.

Cette demande concerne la propriété du 185, 12^e rang constituée du lot 5 479 643 du cadastre du Québec et est située dans la zone A2 du plan de zonage du règlement de zonage #2015-28.

1. **CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yves Drolet a déposé une demande de dérogation mineure en bonne et due forme concernant la réduction de la marge latérale gauche de la remise et des marges latérales du garage détaché;
2. **CONSIDÉRANT QUE** la porte de la remise donne vers la future ligne de terrain et que l'accès à la remise impliquera possiblement un empiètement sur le terrain de la maison;
3. **CONSIDÉRANT QUE** l'option de démolir la remise existe;
4. **CONSIDÉRANT QUE** l'espace de 0,8 mètre entraînera possiblement un empiètement sur le terrain de la maison en cas de travaux sur le garage;
5. **CONSIDÉRANT QUE** réduire la distance de 2 mètres à 0,8 mètre représente une dérogation de plus de 50% par rapport à la norme en vigueur;
6. **CONSIDÉRANT QUE** l'entrée électrique semble être localisée dans le garage qui alimente ensuite la maison;
7. **CONSIDÉRANT QUE** refaire une demande à la CPTAQ afin de produire un terrain conforme et plus fonctionnel est possible;
8. **CONSIDÉRANT QU'UNE** condition à l'acceptation d'une dérogation mineure est que le règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur et que dans le cas présent, le comité voit des pistes de solution autres que la dérogation mineure;

Par ces motifs,

Il est proposé par Charles Martin et appuyé par Nathalie Leblanc

Que le conseil municipal refuse la demande de dérogation DM25-01 afin de réduire la marge de recul gauche de la remise de 2 mètres à 1,75 mètre et de réduire les marges latérales du garage détaché de 2 mètres à 0,75 mètre.

2025-02-016 5.4 - Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de personnes et fonctionnaires responsables.

CONSIDÉRANT l'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Séraphine ;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nathalie Leblanc, appuyé par Sylvain Plante, il est résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine désigne les personnes suivantes, à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaires responsables pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique :

- Amélia Lacroix
- Daniel Moreau
- Pénélope Houle
- Philippe Habel
- Vincent Roy
- Samuel Jodoin

QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par les personnes ci-haut désignées.

6 - VOIRIE

2025-02-017 6.1 - Demande de soumissions - Fauchage

Il est proposé par: Sylvain Plante

Et appuyé par: Justin Allard

QUE la municipalité envoie des demandes des soumissions concernant le fauchage des abords de fossé.

ADOPTÉE

2025-02-018 6.2 - Demande de soumission - Asphaltage 12e rang

Il est proposé par: Alexandre Talbot

Et appuyé par: Sylvain Plante

QUE la municipalité publie un appel d'offres public par le biais du système électronique d'appel offres du gouvernement du Québec concernant la réfection du 12e rang.

ADOPTÉE

2025-02-019 6.3 - Redevance en carrière et sablière

Il est proposé par: Sylvain Plante

Et appuyé par: Justin Allard

QUE la municipalité utilise les redevances en carrière sablière 2024, concernant les travaux du 12e rang.

ADOPTÉE

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe qu'aucune réunion n'a eu lieu en janvier.

7.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:

Rien à signaler

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs:

Rien à signaler

Comité secteur des Cyprès:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho: La bibliothèque sera ouverte samedi, le 8 février de 10h à 14h. Il y aura un concours St-Valentin.

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 11 et terminée à 19 h 41.

2025-02-020

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 41, il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière